

SÉANCE DU 20 JUILLET 2016

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, RIQUET Guy, CRON Lionel, MORIN Claire, MILLON Cédric,

Excusé(s) : GRAVELOT Franck qui a donné pouvoir à POUILLY Jean-Marie, FORIEL Laurent qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel

Absent : UZEL Nicolas,

INTERCOMMUNALITÉ – MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES » AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, réorganise les compétences entre les collectivités. Suite à son adoption, il convient de mettre les compétences de la communauté d'agglomération « Valence Romans Sud-Rhône-Alpes » en conformité avec les nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes pour se mettre en conformité.

BUDGET COMMUNE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA BAUME D'HOSTUN

Conformément à l'arrêté du maire, l'Association des Parents d'Elèves de LA BAUME D'HOSTUN a réalisé un vide grenier le 3 Juillet dernier sur les places et parkings de la commune. Cette manifestation ayant eu lieu sur un domaine public, les droits de place ont été encaissés par le biais de la régie de recettes. Le Conseil Municipal décidé de reverser l'intégralité des recettes émanant de cette manifestation à l'association et ce, pour un montant de 358 €.

DÉNOMINATION DES VOIES, DES PLACES ET DE L'ÉCOLE

Afin de poursuivre la démarche lancée en 2008 de dénommer les voies et des places, le Conseil Municipal a désigné comme suit :

- la voie reliant la Place du Parc et la Place du Commerce : « **Chemin des Festivités** »
- la place située en rez-de champ de la Mairie : « **Place de l'an 2000** » (par la présence de l'arbre planté à cet effet)
- le parking du cimetière : « **Place du Souvenir** »
- et l'École Élémentaire Publique « **Victor Boiron** ».

RYTHME SCOLAIRE – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET DE 20H38 MIN. /HEBDOMADAIRE - SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

Après deux années, Véronique CLOP nous a fait connaître sa volonté de ne pas renouveler son contrat afin de se tourner vers de nouveaux objectifs dans l'enseignement du second degré. Le Conseil Municipal lui souhaite « bonne route » et la remercie pour son travail et son investissement auprès des enfants. À présent et afin de poursuivre les activités périscolaires (TAP), il est créé, à compter du 29 Août 2016 au 28 Août 2017, un emploi non permanent d'agent d'animation à temps non complet de 20h38 min. hebdomadaires annualisées. Après avoir consulté tous les CV à notre disposition en mairie, le maire va procéder au recrutement de l'agent.

Prochain conseil municipal : Mercredi 27 juillet à 19 h